

SÉANCE LUNDI 4 JUIN 2012

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 4 juin 2012 à 19:30 heures à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Monique Marcheterre, Marcel Dubé, Jean Lamontagne, Yves Germain et Jérôme St-Louis.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 :30h.

2012-06-01
Ordre du
jour

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant.

- 1) Constatation du quorum.
- 2) Ordre du jour.
- 3) Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 7 mai 2012 et de la séance extraordinaire du lundi 28 mai 2012.
- 4) Adoption liste des chèques du mois de mai 2012.
- 5) Adoption liste des comptes à payer au 1^{er} juin 2012.
- 6) Règlement Code d'éthique et de déontologie.
- 7) Dérogation mineure – Daniel Laurin au 143 chemin du Lac-Allard.
- 8) Dérogation mineure - Micheline Boulianne et Liliane Beauchamp au 178 chemin des fondateurs.
- 9) Tricentris – protocole d'entente 2012-2017
- 10) Correspondance.
- 11) Divers. Randonnée Maires & Familles
Fête de la pêche
Fête Nationale
Rallye automobile
Mercredi 30 mai – subvention 1,900.00\$ - Fondation environnement MRC
Centre d'accès internet
Carrefour Bois Chantant
- 12) Période de questions.
- 13) Levée de la séance.

Adoptée

2012-06-02

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 28 MAI 2012

Procès-verbal

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :
Que les procès-verbaux de la séance ordinaire lundi le 7 mai 2012 et de la séance extraordinaire lundi le 28 mai 2012 soient approuvés tels que rédigés par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2012-06-03
Liste des chèques

ADOPTION LISTE DES CHÈQUES DU MOIS DE MAI 2012

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :
D'approuver la liste des chèques du mois de mai 2012 soit les chèques numéro C1100188 à C110255 au montant de 46 654.09\$.

Adoptée

2012-06-04
Liste des comptes
à payer

ADOPTION LISTE DES COMPTES À PAYER AU 1^{er} JUIN 2012

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :
D'approuver la liste des comptes à payer au 1^{er} juin 2012.

Adoptée

2012-06-05

RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre
Et résolu à l'unanimité :
D'accepter le règlement no : 2011-05 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus.

Adoptée

2012-06-06

DÉROGATION MINEURE – NO: 2012-05-01DM – DANIEL LAURIN, LOT 3B-4 RANG 01 CANTON BOYER, 143 CHEMIN DU LAC-ALLARD

Considérant qu'un permis de construction a été émis en toute conformité le 2 octobre 2009 à Monsieur Daniel Laurin pour le lot 3B-4 rang 01 Canton Boyer au 143 chemin du Lac-Allard;

Considérant qu'un rapport a été déposé concernant l'étude de caractérisation du site et du terrain naturel pour l'évacuation et le transfert des eaux usées d'une résidence isolée le 21 octobre 2009 et qu'un permis d'installation septique conforme a été émis au mois d'octobre 2009;

Considérant qu'un certificat de localisation était exigé à la fin des travaux et que ce certificat a été déposé le 13 décembre 2010 où il apparaît que l'implantation du bâtiment principal n'est pas conforme;

Considérant que le MDDEP a au mois de juillet 2011 amendée sa réglementation pour intégrer la notion de milieu humide et signifiant déjà à l'avance aux arpenteurs d'en tenir compte en novembre 2010;

Considérant que cette missive a créé un problème dans le cas du 143 chemin du Lac-Allard, car on a dû tenir compte de cette notion de milieu humide en lieu de lac.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne
Et résolu à l'unanimité
D'accepter une dérogation mineure no : 2012-05-01DM à M. Daniel Laurin pour le lot 3B-4 rang 01 Canton Boyer et que la marge de recul arrière soit portée à 10,02 mètres du lieu humide.

Adoptée

2012-06-07

DÉROGATION MINEURE – NO : 2012-05-02DM – MICHELINE BOULIANNE ET LILIANE BEAUCHAMP, LOT 2B-1, 2B-2 ET 2B-3 DU RANG 07 CANTON TURGEON AU 178 CHEMIN DES FONDATEURS, LAC-SAGUAY

Considérant que des bâtiments accessoires situés sur le lot 2B-1, 2B-2 et 2B-3 du rang 07 Canton Turgeon sont dérogatoires à la réglementation municipale actuelle;

Considérant que ces bâtiments étaient situés dans la municipalité de Ste-Véronique avant l'annexion et y étaient construits depuis très longtemps selon une information venant d'un membre du CCU, M. Paul André Vézina, qui connaît l'historique de ces bâtiments, et ce avant même la réglementation actuelle;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité
D'accorder à Liliane Beauchamp et Micheline Boulianne au 178 chemin des Fondateurs à Lac-Saguay, pour le lot 2B-1, 2B-2 et 2B-3 du rang 07 Canton Turgeon.

- 1) Une dérogation mineure pour le garage à 3,4 mètres dans la marge avant et 0,50 mètre dans la marge de recul latérale.

2012-06-08
(suite)

DÉROGATION MINEURE – NO : 2012-05-02DM – MICHELINE BOULIANNE ET LILIANE BEAUCHAMP, LOT 2B-1, 2B-2 ET 2B-3 DU RANG 07 CANTON TURGEON AU 178 CHEMIN DES FONDATEURS, LAC-SAGUAY

- 2) La remise à parement de bois à 6,36 mètres comme marge de recul arrière (bordure du lac).
- 3) La remise à parement de tôle à 0,34 mètre pour la marge avant et à 11,06 mètres pour la marge arrière.

Et ce tel qu'il apparaît au plan 6611-B, dossier 12L-065 du Groupe Barbe & Robidoux arpenteurs-géomètres en date du 25 avril 2012.

Adoptée

2012-06-08

TRICENTRIS- PROTOCOLE D'ENTENTE 2012-2017

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité

De mandater la mairesse Francine Asselin-Bélisle et le directeur-général Richard Gagnon pour signer le protocole d'entente 2012-2017 de Tricentris.

Adoptée

2012-06-09

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est _____h.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, dir.-général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné Richard Gagnon, dir.-général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2012-06-03.

Richard Gagnon, dir.-général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse